

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 AOÛT 2023

L'an *deux mil vingt-trois*, le trente et un août à **vingt heures**,
Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame MAILLARD Élisabeth, Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : **le 24 août 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme MAILLARD Élisabeth, M. PELTIER Jacky, M. BAILLET Éric, M. VERDON Laurent, Mme GIROIRE Anita, Mme MASSÉ Jackie, Mme MAUDUIT Sylvie, M. RENOUX Stéphane, Mme SAVIEUX Danielle, Mme Laurence ROBERT, M. GUILLOTEAU Régis

ABSENTS EXCUSÉS : Mme CANOINE Justine, M. SOULET Aurélien, M. VIVIER Luc, Mme MONGET Elisabeth

POUVOIRS : Mme Elisabeth MONGET donne pouvoir à Mme Elisabeth MAILLARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MASSÉ Jackie

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la réunion du 28 juin 2023. Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le procès-verbal est visé par Madame le Maire et le secrétaire de séance.

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==

L'ordre du Jour est le suivant :

📁 Délibérations :

- 1- Travaux supplémentaires : aménagement voirie rue du Moulin Blanc
- 2- Devis toiture et gouttière bâtiment annexe de la médiathèque
- 3- DM n°1 du budget du lotissement
- 4- Convention de partenariat entre l'Agglo du Niortais, l'ADIL et la commune relative au prêt à taux zéro
- 5- Convention label ville européenne

📁 Informations :

- Transports solidaires

📁 Dates à fixer :

- Réunion d'adjoints : Jeudi 7 septembre 2023 à 18h30

📁 Questions diverses :

- Rentrée des classes
- RHVS

1- DELIBERATION TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – ROUTE DU MOULIN BLANC

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, l'approbation du devis initial de l'entreprise BONNEAU TP concernant l'aménagement de la voirie « rue du Moulin Blanc » par la délibération n° 230052 lors de la séance en date du 25 mai 2023.

Cependant des travaux supplémentaires sont à prévoir, c'est pourquoi Madame Le Maire propose de valider le devis des travaux supplémentaires « rue du Moulin Blanc » de la même entreprise BONNEAU TP pour un montant de 309.00 € HT soit 370.80 € TTC.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **approuvent à l'unanimité, le devis de l'entreprise BONNEAU pour un montant de 309.00 € HT soit 370.80 € TTC.**

2 - DELIBERATION DEVIS DE LA TOITURE ET LA GOUTTIERE DE LA MEDIATHEQUE

Madame Le Maire expose que la gouttière d'un bâtiment annexe à la médiathèque doit être installée et la toiture endommagée, réparée. Deux devis ont été présentés par l'entreprise Chauffage de l'Autize que Madame Le Maire propose de valider.

Les devis retenus de l'entreprise Chauffage de l'Autize s'élèvent à 1 131.43 € HT soit 1 357.72 € TTC (gouttière) et à 537.23 € HT soit 644.68 € TTC (toiture).

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **approuvent à l'unanimité, les devis de l'entreprise Chauffage de l'Autize pour un montant de 1 357.72 € TTC et de 644.68 € TTC soit un total de 2 002.40 € TTC.**

3 - DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET DU LOTISSEMENT

Madame Le Maire propose de délibérer pour la Décision Modificative n°1 du budget du lotissement. En section de fonctionnement, pour finaliser le mandatement de la servitude de passage, il faut modifier le budget du lotissement selon la DM suivante :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT 2023		
<i>IMPUTATIONS / LIBELLÉS</i>		<i>MONTANTS</i>
<i>FONCTIONNEMENT DEPENSES</i>		
011/613	Location	-3 250.00
65/6588	Autres charges diverses de gestion courante	+3 250.00
	TOTAL	0,00

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **approuvent à l'unanimité, la décision modificative présentée ci-dessus.**

4 – DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'AGGLO DU NIORTAIS, L'ADIL ET LA COMMUNE RELATIVE AU PRET A TAUX ZERO

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données entrées en vigueur le 25 mai 2018,

Considérant d'une part, la demande de l'aménageur lotisseur relative à la labellisation d'un lotissement communal sur la commune de Saint-Rémy sis « le clos de l'Epineriaie » et d'autre part, la demande des ménages primo- accédants à la propriété à satisfaire sur la commune de Saint-Rémy, il a été convenu entre les parties de procéder à la signature d'une convention de partenariat dans les termes et conditions précisées ci-après (pour 7 lots potentiellement) :

- **La CAN s'engage à accorder :**
 - Une aide financière aux primo-accédants à la propriété
 - Labelliser des opérations d'aménagement
 - Communiquer sur le dispositif du « prêt à taux zéro de la CAN »
- **L'aménageur / lotisseur s'engage à :**
 - Demander la labellisation de l'opération
 - Être un interlocuteur de l'ADIL 79 pour ce montage administratif du « prêt à taux zéro de la CAN »
 - Garantir des prix de revient / vente maîtrisés des logements destinés à la primo-accession à la propriété
 - Communiquer sur le dispositif du « prêt à taux zéro de la CAN »

La présente convention est conclue à compter de la signature jusqu'à la commercialisation complète de l'opération d'aménagement.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **décident à l'unanimité, d'autoriser Le Maire à signer la convention tripartite de partenariat entre l'Agglo du Niortais, l'ADIL et la commune de Saint-Rémy.**

5- DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA CHARTE D'ENGAGEMENT : LABEL VILLE EUROPEENNE

Le label Ville Européenne a été créé en janvier 2020 par 3 associations : le Mouvement Européen-France, les Jeunes Européens-France et l'Union des Fédéralistes Européens.

Le but est de promouvoir la démocratie européenne et de faire vivre l'esprit européen au plus près des habitants, ce label propose de mener des actions autour de 4 grands thèmes qui sont :

la pédagogie, la coopération européenne, la citoyenneté et la culture

ces thèmes se déclinent en 5 niveaux d'objectifs dont le 1^{er} niveau est accessible à toutes les communes :

- Placer, dans sa mairie, un drapeau européen à côté du drapeau français
- Marquer par la présence d'un pictogramme formé du drapeau européen, tout projet financé par l'UE dans sa commune

- Organiser, au minimum une fois par an, un évènement (conférence, projection, exposition, jumelage) avec pour thème l'Europe ou un pays européen

La collectivité, signataire de la charte d'engagement du label Ville Européenne, s'engage à intégrer le réseau des collectivités labellisées et à poursuivre des actions destinées à placer l'Europe dans le quotidien des citoyens et citoyennes pour éveiller la conscience européenne. La collectivité peut établir ses propres plans d'actions en fonction des besoins de son territoire.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **décident à l'unanimité, d'autoriser Madame Le Maire à signer la charte d'engagement Ville européenne.**

INFORMATIONS

- Transports solidaires : Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un mail relatif au dispositif transports solidaires dont le but est de lutter contre l'isolement social. L'adhésion de la commune de Saint-Rémy serait de 30 € par an, la mairie serait en charge de prendre les inscriptions des utilisateurs et des chauffeurs bénévoles. Une proposition d'intervention pourrait avoir lieu en amont du prochain conseil municipal du 21 septembre 2023.
- Rentrée des classes : plusieurs mouvements de personnels, la réunion de rentrée est programmée le 14 septembre à 18h30.
La réunion du personnel est prévue le 1^{er} septembre (recrutement de 2 agents en contrat aidé). La réunion de rentrée est organisée le 14 septembre 2023 à 18h30. Le service technique a effectué des travaux à l'école.
- RHVS (Résidence Hotellière à Vocation Sociale) : compte rendu de la visite et les problèmes rencontrés.
- Journées du patrimoine : présentation du programme des 15 – 16 – 17 septembre 2023

DATES A FIXER

- Réunion des adjoints : jeudi 7 septembre 2023 à 18h30.
- Rappel des réunions à venir : réunion APS : le mercredi 6 septembre à 18h30
Réunion CME : le jeudi 13 septembre de 16h30 à 18h30
(Elections)

QUESTIONS DIVERSES

. RHVS : résidence hotellière à vocation sociale établissement qui peut recevoir jusqu'à 50 personnes pour autant aucune intervention de commission de sécurité n'est requise.

. Les journées du patrimoine : se dérouleront du 15 au 17 septembre 2023 en commençant par un concert de gospel à Villiers-en-Plaine, les festivités continueront le lendemain à Mursay pour terminer à Saint Gelais par un mini salon du livre.

. tribio : une réunion sur l'utilisation du broyeur a eu lieu à Saint-Rémy, les 1^{ère} opérations auront lieu fin octobre 2023.

. Maison de la Plaine : il faudra prévoir le changement du réfrigérateur, l'achat d'une chambre froide est prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 h 00